

## AVIS CONCERNANT LA PROFESSION DANS LE TIERS-ORDRE.

---

Comme il est arrivé qu'un grand nombre de personnes fissent ensemble leur profession dans le T.-O., on s'est contenté, quelquefois, pour abrégé la cérémonie qui deviendrait fort longue, de faire réciter à haute voix la formule de profession par une seule personne.

Ceci n'est bon et canonique qu'autant que tous les autres membres qui font profession répètent à voix basse la formule prononcée par un seul à haute voix.

Il est mieux que tous ensemble prononcent à haute voix la formule de profession. De cette façon le temps a été gagné et il n'y a pas lieu de douter de la validité de la profession d'aucun des profès.

Dans le cas où quelque Tertiaire n'aurait fait profession qu'en écoutant la formule prononcée, et sans la répéter au moins à voix basse, il devra, pour valider sa profession, renouveler celle-ci dans un des jours fixés par la règle, c'est-à-dire, ou le 16 avril ou le 29 novembre.

## AVIS CONCERNANT LE CORDON DE S. FRANÇOIS.

---

Nous avons consulté Rome sur la matière valide pour le cordon de S. François, et nous avons demandé si ce cordon peut être en n'importe quelle matière, par exemple en *coton* ?

On nous répond : " Oui, mais il faut recommander l'usage du cordon en chamvre ou en laine. "



## NECROLOGIE.

M. Arthur Vincelette (fr. S. Antoine) Melle. Caroline Bryère ; Melle. Cardinal ; Melle. Louise Gervais ; Mme. Louise Gervais ; Mme. Joseph Lacouline ; Mme. Ch. Lavigne..

N'oubliez pas dans vos prières ces défunts, non plus qu'un grand nombre de personnes qui sollicitent des grâces particulières.

---